



10 DEC. 2025

**PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

Direction de la mobilité et du réseau routier

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Madame le Maire
Monsieur le Maire

Dossier suivi par : Vincent THELLIER
Chef de Service de l'Exploitation et de la Sécurité Routière
thellier.vincent@pasdecalais.fr - 03 21 21 58 83

Nos réf : DMRR/SESR – VT/NQ – 2025-0298

Objet : mise en consultation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des routes départementales du Pas-de-Calais

P.J. : 1 avis de consultation à afficher – 1 certificat d'affichage

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

La directive européenne n°2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose l'élaboration de Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), par échéance et en fonction des niveaux de trafic et des populations. L'objectif est de protéger la population et les établissements scolaires ou de santé des nuisances sonores excessives, de prévenir de nouvelles situations de gêne sonore et de préserver les zones de calme.

Pour le département du Pas-de-Calais, les CBS au titre de la 4ème échéance de la directive européenne évoquée ci-dessus, ont été arrêtées par arrêté préfectoral du 7 février 2023 modifié par l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 pour le réseau routier non concédé.

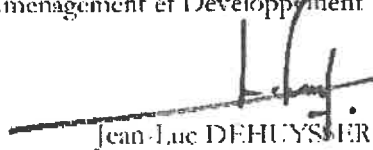
Sur la base de ces cartes, le Département a établi un projet de PPBE pour le réseau routier dont il est gestionnaire.

Conformément aux articles L.572-8 et L.572-9 du Code de l'Environnement, ce document doit être soumis à la consultation du public qui est informé par voie d'affichage en mairie pendant une période de deux mois.

Dès lors, vous trouverez ci-joint, l'avis de publication à afficher dès réception de ce courrier et ce jusqu'au 6 mars 2026 (délai de rigueur), ainsi que le certificat d'affichage attestant de l'accomplissement de cette formalité à me retourner complété dès l'affichage à l'adresse gestionRD62@pasdecalais.fr.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président,
Le Directeur du Pôle
Aménagement et Développement Territorial



Jean-Luc DEHUYSSIER

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DES INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT TERRESTRES RELEVANT DE LA COMPETENCE DU DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

Par application de la Directive Européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, à sa transcription dans l'article L. 572-8 du Code de l'environnement, le Département du Pas-de-Calais est chargé d'établir le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sur le réseau routier relevant de sa compétence.

Sur la base des Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) établies par l'Etat, un projet de PPBE des infrastructures de transport terrestres au titre de la 4ème échéance de la Directive susvisée est élaboré pour les routes départementales du Pas-de-Calais.

Conformément à l'article R. 572-9 du Code de l'environnement, ce projet est mis à la disposition du public pour une période de deux mois (2 mois) du 6 janvier 2026 au 6 mars 2026 inclus et consultable :

- Sur le site internet du Département du Pas-de-Calais : www.pasdecalais.fr/PPBE/Consultation-du-public
 - Au siège des services du Département, 17 rue de la Paix à Arras, sur rendez-vous au 03 21 21 62 62.
- Horaires de consultation : du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Le public pourra présenter ses observations sur le projet de PPBE uniquement durant la mise à disposition de 2 mois soit :

- en complétant le formulaire dédié disponible sur www.pasdecalais.fr
- par mail envoyé à l'adresse électronique gestionRD62@pasdecalais.fr
- sur le registre de consultation disponible au siège des services du Département

À l'issue de cette phase de consultation, une analyse des contributions et les suites qui leur seront données seront intégrées au PPBE.

Le PPBE définitif sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais après son approbation.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE CAMBRAI' at the top and '62142 (P.-de-C.)' at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive script that extends across the stamp.